

## OBJECTIFS

Sensibiliser les salariés à la bonne utilisation du défibrillateur cardiaque mis en place dans l'entreprise, en particulier dans le but d'aider le(s) SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) face à une victime en arrêt cardiorespiratoire.

## PARTICIPANTS

Salariés intéressés d'une entreprise adhérente à l'AIST 21

## PROGRAMME

- Coordination des différents acteurs : Qui fait quoi ? Responsabilités
- Proposition de définition d'un protocole adapté en présence d'une victime en arrêt cardio-respiratoire
- Rappel réglementaire : décret de mai 2007
- Le défibrillateur, c'est quoi ? Principes de fonctionnement
- Pratique d'utilisation

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Défibrillateur de formation et mannequins

## CONDITIONS D'INTERVENTION

- Défibrillateur acheté et installé dans l'entreprise
- Au moins une personne déjà formée et validée SST dans l'entreprise
- Présence lors de la sensibilisation du/des SST formé(s)

**DUREE DE LA FORMATION : 2 heures** par groupe

**LIEU :** dans l'entreprise

**TAILLE DES GROUPES :** de 5 à 10 personnes par groupe

**INTERVENANT :** Formateur de l'AIST 21 certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

**TARIF :** 380€ HT (456 € TTC) / demi-journée. Cette prestation peut être incluse dans votre cotisation annuelle, n'hésitez pas à nous contacter

Informations et inscriptions : **03 80 74 46 47 - [iprp@aist21.com](mailto:iprp@aist21.com) - [www.aist21.com](http://www.aist21.com)**

53 avenue Françoise Giroud, Parc Valmy - CS 37628 - 21076 DIJON CEDEX